

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 9 avril 2024 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 80, rue Goodfellow – lot 6 574 057 du cadastre du Québec.

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'un agrandissement industriel dont certains éléments s'avèrent non conformes aux normes prévues au Règlement de zonage #901. La demande vise plus particulièrement à :

- Permettre marge avant minimale de 5,09 mètres, au lieu d'une marge avant de 7,6 mètres, selon la grille des usages et normes I-412 ;
- Permettre une aire d'isolement entre le bâtiment et l'aire de stationnement de 1,04 mètre, au lieu d'une aire d'isolement de 1,5 mètre, selon l'article 633 ;
- Permettre une clôture d'une hauteur de 2,44 mètres dans l'alignement avant du bâtiment principal, au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres, selon l'article 645.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire « questions du public » disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 20 mars 2024.

Me Luc Drouin
Greffier